

DELIBERATION N° 72/2025/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 25 AVRIL 2025 A 09h00 AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Approbation de la convention cadre de partenariat entre la SAFER et la CACL

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Procurations : 2

Nombre de la convocation : 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq avril à neuf heures trente, les membres du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Monique AZER - Serge BAFAU - Julner BELIZAIRE - Ruth BIDIOU CEPRIKA - Pascal BRIQUET - Daniel CASTOR - Kenny CHEN-TUNG - Claire CHINON - Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX - Liser CLIFFORD - Yahya DAOUDI - Seedna DELAR - Corine DIMANCHE - Michel DUBOUILLE - Thierry ELIBOX - Serge FELIX - Farah GRISET-KHAN - Roland LOE-MIE - Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET - Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON - Magali ROBO - Rolande SILEBER - Eliodore TORVIC - Sandra TROCHIMARA - Patricia VICTOR - Serge SMOCK

PROCURATIONS: Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR

ABSENTS: Gilles ADELSON – Louis-Mike CALUMEY – Jean-Philippe CHAMBRIER – Nadine COLIN – Eugène EPAILLY – Christian FAUBERT - Teed GASPARD – Nestor GOVINDIN - Elainne JEAN – Patrick LECANTE – Chester LEONCE – Phong LY – Mikaël MANCEE – Tineffa NAISSO – Hélène PAUL – Axel RINO – Hélène SERVIUS - Corinne SIGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Rolande SILEBER

	Monique AZER – Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Pascal BRIQUET – Daniel CASTOR – Kenny CHEN-TUNG – Claire CHINON – Albanie CIPPE - Xavier CLERVAUX – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Seedna DELAR – Corine DIMANCHE – Michel DUBOUILLE – Thierry ELIBOX – Serge FELIX – Farah GRISET-KHAN – Roland LOE-MIE – Yolande MILZINK-CINCINAT - Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD - Anne-Michèle ROBINSON – Magali ROBO – Rolande SILEBER – Eliodore TORVIC – Sandra TROCHIMARA – Patricia VICTOR – Serge SMOCK Sandrine JACQUES a donné procuration à Serge SMOCK – Dominique BERTONI a donné procuration à Patricia VICTOR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L.;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N°1 n° 316/2D/1B du 21 février 2005 portant extension des compétences ;

Vu l'Arrêté Préfectoral modificatif N° 3179/2D/1B du 5 décembre 2007 portant définition de l'intérêt communautaire de la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence des déchets ménagers à la communauté de communes du centre littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 1001/ SG/2D/1B du 18 mai 2009 portant transfert de la compétence réalisation et gestion d'une fourrière animale ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 436-1/SG/2D/1B du 18 mars 2011 portant transfert de compétences, en vue de la création ultérieure d'une Communauté d'Agglomération ;

 ${
m Vu}$ l'Arrêté Préfectoral N° 2060/SG-2D-1B/2013 du 19 novembre 2013 relatif aux modalités financières définitive accompagnant le transfert de la compétence « transport scolaire » du Conseil général de la Guyane à la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 154-CBC-20 du 29 juillet 2020 portant approbation des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral

 ${\bf Vu}$ la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Vu le Schéma Intercommunal pour le Développement Economique de la CACL;
Vu l'avis de la Commission Attractivité des Territoires Ruraux qui s'est tenue le 29 janvier 2025 :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique de la SAFER en date du 25 avril 2025, concernant la candidature de la CACL pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AR 1866, située sur le secteur de Carapa à Macouria ;

Vu l'avis de la Commission Développement Economique qui s'est tenue le 14 avril 2025 ;

Vu l'avis de la réunion de Bureau en date du 23 avril 2025 ;

Considérant la volonté de la CACL de saisir cette opportunité foncière afin d'y réaliser des aménagements en vue de favoriser l'installation d'agriculteurs dans des conditions optimales sur son territoire ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1er

De prendre acte du Rapport relatif à l'approbation de la convention cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et la SAFER Guyane.

ARTICLE 2

D'approuver la convention cadre de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et la SAFER Guyane annexée.

ARTICLE 3

D'autoriser le Président à signer tous les documents administratifs et financiers à intervenir dans la conduite de cette affaire et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires à son règlement.

<u>Mention des voies et délais de recours :</u> La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 25 Avril 2025

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK